

Séance de confirmation toutes races

Aurillac (15)



SAMEDI 18 JUILLET 2026

Date de séance SAMEDI 18 JUILLET de 15h30 à 17h15	Limite d'inscription 05/07/2026 sur internet	Lieu exact Parc de la Fraternité - Enclos Deltheil
PIÈCES INDISPENSABLES POUR LA CONFIRMATION Votre chien doit être identifié par transpondeur ou avoir un tatouage visible. Vous devez avoir avec vous : <ul style="list-style-type: none">La carte d'identification de votre chien,Le carnet de santé de votre chien,Le certificat de vaccination antirabique pour les chiens en provenance de l'étranger et ceux de deuxième catégorie,Le certificat de naissance de votre chien.	AGE MINIMUM EXIGÉ POUR LA CONFIRMATION 12 MOIS SAUF Groupe 1 : Berger Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres : 15 mois Groupe 2 : Schnauzer Géant, Dogue Allemand, de Bordeaux et du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin de Naples, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de l'Alentejo, Castro Laboreiro, St Bernard, Terre Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse et Bouvier Bernois : 15 mois Groupe 3 : Staffordshire Américain : 15 mois Groupe 4 : 15 mois Groupe 5 : Chien du Pharaon, Cirneco, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podenco Portugais (Moyen et Grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Akita américain, Esquimau du Groenland : 15 mois Groupe 6 : Dalmatien, Rhodesian Ridgeback : 15 mois Groupe 8 : Retrievers : 15 mois Groupe 9 : Epagneul Pékinois et Japonais : 10 mois Groupe 10 : Afghan, Saluki, Barzoï, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi et Chart Polski : 15 mois	
Nous vous donnerons sur place l'imprimé de demande de confirmation que vous remplirez avant de présenter votre chien au juge.		
RENSEIGNEMENTS Guillaume GOURGUECHON : 06 88 76 76 96 après 18h		

Vous pouvez inscrire votre chien :

- Par internet sur le site www.cedia.fr (paiement sécurisé)
- Par courrier : vous complétez la feuille et vous l'envoyez à :
CEDIA - Confirmation AURILLAC - 8 rue de Wolfisheim - 67201 ECKBOLSHEIM
accompagnée de votre **règlement par chèque**
de 38€ par chien à l'ordre de l'ACT du Cantal (35 € pour les adhérents de l'ACT du Cantal)
au plus tard le 3 juillet (date de réception)

Identification : _____ N° LO : _____
tatuage ou transpondeur

Nom du Chien : _____

Race : _____

Né le : ____/____/____ Sexe : Mâle Femelle

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Producteur : M. Mme Mlle _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire : M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays _____

E-mail : _____ Tél : _____

Du soin apporté à remplir ces lignes dépendra l'exactitude des informations saisies

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus, et entends me conformer au règlement de la séance de confirmation. J'exonère spécialement et entièrement l'Association Canine territoriale du Cantal de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien, ou causée par lui-même, et à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil, ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladie contagieuse et m'engage à ne pas les présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette séance de confirmation. En cas de fausses déclarations, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la Société Centrale Canine. J'accepte de manière absolue et sans réserve tous les articles.

Fait à _____, le _____ Signature du propriétaire